

Mairie du 7ème Arrondissement

Ville de Lyon
Mairie du 7^{ème} arrondissement

COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT

Compte-rendu de la séance du 15 février 2011

EN RAISON D'UN PROBLEME TECHNIQUE SURVENU LORS DE LA SEANCE, LES INTERVENTIONS DE LA SALLE N'ONT PAS ETE ENREGISTREES. CE COMPTE RENDU REPREND DONC LES QUESTIONS ECRITES POSEES PAR LES ASSOCIATIONS, LES REPONSES FAITES PAR LES ELUS ET LA REPOSE DE L'ADC7.

Le mardi 15 février 2011, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, et Mesdames et Messieurs les représentants des associations, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis dans la salle des Mariages.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40 et souhaite la bienvenue aux représentants des associations ainsi qu'au public.

Il précise que sept associations ou organismes ont demandé à s'exprimer.

Monsieur le Maire donne la parole à la première association.

1- C.I.L. Gerland-Guillotière :

1 – M. QUERRIEN : **Nettoyage concernant les extérieurs** - Monsieur le Maire, lors des premières chutes de neige en novembre dernier, vous avez rappelé, à juste titre, que chaque particulier ou commerçant devait nettoyer devant son pas de porte.

Dans le même temps, comment comprendre que la ville de Lyon ne parvienne pas à s'imposer à elle-même cette exigence, qui incombe à tout citoyen, devant l'espace public : les écoles, HLM et autres lieux qui lui sont rattachés : que ce soit pour le ramassage des feuilles ou de la neige.

Nous vous avons adressé un courrier le 4 décembre 2010, pour vous expliquer combien il était difficile, pour les personnes obligées d'emprunter cet espace, en particulier les mamans qui allaient chercher leurs enfants à l'école souvent accompagnées d'enfants en bas âge ou poussant un landau, les personnes handicapées en fauteuil roulant, les personnes âgées etc. de circuler sans risques de chute.

Nous vous avons également demandé de ne pas laisser les choses en l'état.

Après votre intervention nos trottoirs ont retrouvé leur propreté et nous tenons à vous en remercier. Mais pouvons-nous espérer qu'à l'avenir cette propreté sera préservée sans qu'il soit nécessaire de vous demander d'intervenir ?

Mme RIVOIRE : Il faut faire de la pédagogie, je le rappelle régulièrement. Je vous rappelle que, soit par période de neige, soit au quotidien, les arrêtés bien qu'ils soient anciens, sont toujours applicables, à savoir nettoyer les trottoirs devant les copropriétés.

Le Grand Lyon a aussi des responsabilités et il faut savoir qu'en cas de neige, les employés municipaux ont des priorités : d'abord dégager les voies. Ces événements neigeux ne durent pas

longtemps et nous ne pouvons pas mettre quelqu'un en permanence pour enlever la neige. Les employés municipaux commencent à déblayer les accès aux hôpitaux, les grandes voies et après ils font le reste.

Quand il y a les évènements neigeux, il faut aussi un peu de solidarité et que chacun s'y mette.

Devant les bâtiments publics, il faut que cela soit fait : nous le rappelons aussi bien chez nous que chez les habitants et nous espérons que ça va avancer.

Pour les feuilles, ce sont les employés municipaux qui se chargent de ramasser les feuilles au-delà du nettoyage des rues, nous essayons de faire en sorte que tout soit fait le mieux possible.

2 – M. JOANNARD : **Propreté concernant le MAC DONALD** - Nous vous rappelons la question qui a déjà été soulevée à propos du MAC DONALD concernant la propreté.

Où en êtes-vous de la concertation que vous évoquiez au CICA du 7 septembre 2010 ?

Pouvez-vous nous préciser s'il est normal que les poubelles soient laissées dans la rue toute journée ?

Mme RIVOIRE : Je ne crois pas que sur cette question nous ayons dit que nous faisons de la concertation. J'ai simplement répondu à l'association qui m'avait posé la question, que je n'avais pas les éléments en séance, mais je les ai donnés ultérieurement.

Le Directeur du Mac Donald nous a informé que tous les moyens sont mis en œuvre pour essayer de maintenir le plus propre possible les alentours du restaurant lors des matches de foot. Il a mis un affichage du plan de propreté extérieur dans le restaurant, à la vue des clients, un affichage également autour de celui-ci des panneaux signalétiques qui disent « merci de nous aider à garder notre ville propre. »

Deux employés sont dédiés après les heures de pointe à l'entretien des alentours du restaurant, sur un rayon de 300 m. à peu près jusqu'à l'enseigne MDA.

Au quotidien, un employé est dédié à l'entretien de la rue de 8h00 à 10h00, de 13h30 à 14h00 et de 21h30 à 22h30.

On me signale que l'incivilité reste permanente et qu'il n'y a pas grand chose à y faire, je pense que le directeur du restaurant met les moyens nécessaires pour que les alentours soient le plus propre possible.

Les services du Grand Lyon interviennent pendant le match et après le match, on fait le maximum pour que ça reste propre.

3 - M. JOANNARD : **Sécurité de la Cité Jardin** - Nous vous avons adressé un courrier le 4 décembre 2010 concernant plusieurs points sur la sécurité de la "Cité Jardin" qui est resté sans réponse de votre part.

Dans ce courrier, nous vous avons signalé que nous avons deux épaves de voitures brûlées depuis plus d'un mois dans la cour centrale.

Nous vous rappelons que lors de notre dernière réunion publique avec Monsieur le Préfet et en présence de Madame le Commissaire, il avait été convenu que les voitures hors service ne devaient pas rester plus de 24 heures ; que ce soit dans la rue ou à l'intérieur des espaces de la "Cité Jardin".

Je sais que vous allez me répondre que la Commune ne peut pas intervenir sur le domaine privé. Mais devons-nous vous rappeler que ce domaine privé appartient à la ville de Lyon et que Grand Lyon Habitat n'en est que le gestionnaire ?

Mme AIT-MATEN : Je vais m'adresser directement à Monsieur JOANNARD puisqu'il est habitant de la Cité Jardin. Nous avons bien reçu le courrier du 4 décembre, adressé à Monsieur le Maire dont j'ai pris connaissance également et même si je ne vous ai pas répondu de manière écrite, j'ai eu l'occasion d'en parler avec vous, et également à deux reprises au téléphone avec Monsieur PONTILLE.

Il faut arrêter de stigmatiser la Cité Jardin en la faisant passer pour un véritable ghetto de délinquants.

Quand on se rend régulièrement dans le quartier avec la police municipale, les services de sécurité de la ville de Lyon, on ne constate absolument aucun des faits qui sont reprochés dans votre courrier.

Vous ne nous voyez pas parce que vous travaillez à ce moment là. Le décor n'est pas tout rose, des nuisances dues à de jeunes adolescents qui squattent dans certaines allées, notamment au numéro 40, existent bien.

J'ai eu un appel dernièrement d'une habitante, orientée par vous, qui me disait qu'il y avait un squat dans l'immeuble, j'ai prévenu la police nationale.

Le commandant HELLER a dépêché un équipage, ils n'ont rien constaté dans les 10 mn qui suivaient l'appel de cette dame.

Il faut savoir raison garder sur un certain nombre de choses ; pour revenir sur les véhicules épaves, effectivement les deux véhicules incendiés sont restés 2 mois à l'intérieur de la Cité Jardin. En effet, il y a des procédures de vérification et d'identification d'usage qui sont faites par la police et non par les services de la ville de Lyon, pour retrouver les propriétaires et savoir si le véhicule a été volé.

S'il a été volé, c'est la police qui procède avec l'aide de la fourrière à l'enlèvement de l'épave, si ce n'est pas le cas, on se retourne contre le propriétaire et c'est à lui de le faire.

S'il ne le fait pas, la fourrière fait son travail et ensuite, on envoie la facture au propriétaire du véhicule.

Lors de la réunion avec le commissaire de police et le préfet GERAUD, il n'a jamais été mentionné par ce dernier (qui n'est plus là) qu'il était intolérable qu'une voiture reste plus de 24 heures pour la simple raison que lui préfet connaît la procédure à respecter et qu'en aucun cas, sauf dans le meilleur des mondes (nous n'y sommes malheureusement pas), il n'y a pas possibilité de faire enlever une épave en moins de 24 heures.

4 – M.TISSOT : **Stationnement** - Nous avons été interpellés par les propriétaires du 16 et du 6 de la rue Madeleine Fourcade, et de la rue Chateaubriand, pour des problèmes de stationnement sauvage. Nous avons tenté à plusieurs reprises de faire appel à la Police. Mais la Police nous a répondu "qu'elle n'était pas concernée".

Face à ces fins de non-recevoir, nous avons adressé un courrier à Madame MERCIER Directrice de la Police Municipale laquelle, en retour, nous a fait connaître que la Police Municipale ne pouvait intervenir parce qu'il s'agissait d'un chemin ou d'une voie privée pour lesquels le code de la route ne pouvait être appliqué.

Dans ce cas, si personne n'est concerné, qui peut faire appliquer le droit de la libre circulation et veiller à la sécurité des personnes ?

Est-il besoin de rappeler que la Police a des responsabilités qui ne se limitent pas au simple code de la route ?

Enfin, devons-nous attendre qu'un événement grave survienne pour qu'une solution soit apportée à ce problème ?

Mme RIVOIRE : Vous nous avez donné un document sur la rue Madeleine Fourcade, je le regarderai en détail, je crois que votre association a déjà écrit à Madame MERCIER qui a répondu.

Effectivement, le passage est privé donc la police municipale ne peut pas intervenir comme pour le nettoyage.

Compte tenu que cela n'a pas été réceptionné par le Grand Lyon, ça reste du domaine privé.

La police municipale a déjà répondu au président du CIL Gerland Guillotière, la police intervient sur le secteur, mais sur la partie domaine public.

Elle effectue des contrôles sur les véhicules qui gênent, les accès au parking, les voies pompiers et les taxis. Elle a dressé un certain nombre de procès-verbaux.

Je me suis rendue plusieurs fois sur place. J'ai fait mettre à plusieurs reprises des barrières mais elles sont constamment enlevées. C'est difficile de gérer ces situations.

J'avais eu un contact avec des habitants de la copropriété côté Chateaubriand/Madeleine Fourcade ; on m'avait dit qu'il y avait un projet de fermeture ; c'est peut-être en effet la solution de fermer cet espace qui reste du domaine de la copropriété.

M. LE MAIRE : *C'est un problème ancien qui n'a toujours pas été complètement résolu et je le déplore.*

Le premier principe qui s'applique c'est que les services publics n'interviennent que sur l'espace public. Imaginez qu'il y ait un accident du travail d'un agent de la ville de Lyon sur un terrain sur lequel théoriquement il n'a rien à faire, ça poserait un sérieux problème.

Nous sommes dans une affaire extrêmement compliquée, il n'en demeure pas moins que pour le moment, nous ne pouvons pas aller au-delà de la réponse que vous a faite Françoise RIVOIRE.

M JOANNARD a apporté des photos.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas maintenant que nous allons regarder les photos : nous sommes dans une séance de CICA. Si vous avez des documents à faire passer, il faut le faire avant la séance.

5 - M. JOANNARD : **Marché de Gerland** - Monsieur le Maire, suite au CICA du 10 novembre 2010, nous remercions Monsieur BLACHIER et vous-même d'être intervenus à l'Hôtel de Ville au sujet de la création d'un nouveau marché sur Gerland.

D'autre part, et ainsi que nous vous l'avions déjà signalé lors de ce CICA, nous aimerions savoir où en est la procédure de mise en place de ce marché actuellement. Quelles mesures avez-vous prises pour intervenir auprès de la Mairie Centrale? Avez-vous prévu des réunions de concertation avec le Conseil de Quartier, les habitants et les associations ?

M. LE MAIRE : En l'absence de Monsieur BLACHIER, je voudrais vous dire que nous sommes intervenus en conseil municipal dans le cadre des questions posées par l'arrondissement à la Ville.

L'intervention qu'a faite l'adjointe en charge de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat, Madame FONDEUR, a fait état d'études qui restaient à faire et également d'attentes quant à des résultats d'expériences faites ailleurs.

C'est dans ce cadre que nous faisons passer notre proposition. J'ajoute que M. le maire de Lyon a précisé la chose suivante : « on va être prudent mais on va y arriver ».

Quand il a dit ça, il parlait bien évidemment de la réalisation du marché de Gerland. Dès que nous aurons d'autres informations, nous ne manquerons pas de vous les communiquer.

6 - M. JOANNARD : **Anciens Etablissements Pontille** -Pouvez-vous également nous indiquer quel est le devenir des Anciens Etablissements Pontille 64, Route de Vienne 69007 Lyon ?

M. DUCARD : Avant de vous répondre, je vais décrire la situation qui permettra d'avoir une vue globale de ce dossier.

Sur le tènement sont implantées deux parcelles :

- la première parcelle, la plus visible le long de la route de Vienne avec une petite cour encadrée par un bâtiment de chaque côté. A droite, un ancien magasin de photocopieurs, vide depuis plusieurs années. A gauche, les derniers successeurs des établissements Pontille, les dirigeants venant d'arrêter leur activité et n'ayant pas de repreneurs ; les locaux viennent d'être libérés.

- La deuxième parcelle se trouve en cœur d'îlot au-delà de la première cour ; c'est dans ces grands ateliers que les portails industriels étaient fabriqués. Les locaux sont inoccupés depuis plusieurs années et ont été achetés par un investisseur privé.

Ces deux parcelles sont en zone UI sur le PLU. Pour aider à une mutation plus rapide et plus adaptée, nous allons proposer à la prochaine modification du PLU, un changement de zonage de la première parcelle. Cela permettra de la constructibilité en cohérence avec le reste de la route de Vienne. Plus personne ne veut faire d'activités industrielles à cet endroit.

La deuxième parcelle restera en UI, elle permettra de renforcer des locaux d'activités en lien avec les tènements rue du Vivier (ancien établissement Radial).

Là, sera envisagée par le Grand Lyon la réalisation d'un village d'entreprises.

7 – M. QUERRIEN : **Politique Culturelle** - Monsieur le Maire, vous avez signalé avec beaucoup de justesse, lors du CICA de novembre, que la nouvelle bibliothèque de Gerland aurait dû être réalisée il y a 25 ans. On peut certes regretter que ce ne soit pas le cas aujourd'hui sans pouvoir modifier le passé, mais la question est toujours d'actualité malgré les promesses à répétition.

Le fonctionnement actuel est loin de donner satisfaction que ce soit en forme d'accessibilité, la loi repousse jusqu'à 2015 un certain nombre d'aménagements, ou même de fonctionnement au jour le jour.

Nous savons tous que chaque mairie d'arrondissement a peu de pouvoir, encore faut-il savoir que certains arrondissements seraient moins égaux que d'autres en matière d'aménagements publics ou de culture.

M. LE MAIRE : Sur votre question sur la bibliothèque que vous n'êtes pas le seul à poser, je tiens à dire avant que vous ne fassiez les réponses, que concernant cette fameuse bibliothèque de Gerland dont on parle depuis tellement longtemps, les équipements viennent d'être intégrés dans les investissements programmés au niveau de la ville de Lyon.

Cette bibliothèque va être réalisée. C'est une excellente nouvelle pour nous qui n'avions jamais « lâché l'affaire » : nous sommes restés mobilisés avec la population dont nous étions vraiment l'expression, puisque la mobilisation a duré au-delà de la connaissance de ce projet de réalisation.

En ce qui concerne le gabarit de l'établissement, elle sera du même ordre que la bibliothèque du 3ème. L'implantation sera sur l'îlot Fontenay assez proche de la place des Pavillons : nous souhaitons que cela soit à proximité, de manière à ce qu'il y ait toutes les facilités pour les jeunes.

Pour le reste, nous aurons l'occasion d'en reparler, je savais bien que ce n'était pas véritablement un scoop puisque vous aviez l'information comme la plupart des gens présents ce soir.

Pour nous, c'est une grande satisfaction parce que pour en arriver là, ce n'était pas facile puisque ça fait environ 25 ans que le premier projet avait été demandé par Monsieur MOULINIER, adjoint à la Ville et n'avait pas pu être réalisé.

La bibliothèque du 7^{ème} arrondissement de Gerland va apparaître à la Programmation Des Investissements dès à présent ; à partir de là, il y a des procédures et des choix qui vont être opérés et vous serez bien évidemment informés dans le cadre de la concertation, mais c'est tout ce que l'on peut en dire pour le moment.

M. QUERRIEN : La deuxième partie de ma question : un petit retour dans le passé en 1984, vous étiez à l'époque un des rares à regretter le transfert de la MJC sur Jean Macé.

Si sur l'arrondissement cet espace culturel permettait d'absorber la demande, on pourrait se satisfaire de cet état de fait.

Mais aujourd'hui que se passe-t-il ?

La MJC Jean Macé nouvellement installée ne peut répondre à la demande des habitants de l'arrondissement.

Nous ne reviendrons pas sur les conditions dont le Centre Social tente de répondre aux besoins des habitants à travers la dispersion de ses salles;

Il faut absolument que la ville de Lyon prenne conscience à travers votre intervention que le quartier de Gerland ce n'est pas uniquement des laboratoires si utiles à la taxe professionnelle ou des terrains pour installer de nouveaux habitants mais un important déficit de lien social et de culture.

Vous envisagez prochainement avec les différents services de l'urbanisme de nouvelles implantations, merci de ne pas oublier ces demandes qui sont urgentes.

M. LE MAIRE : Un certain nombre de structures sont concernées, il n'y a pas que la ville de Lyon dans le financement d'un centre social ou d'une MJC et ce qu'il faut bien comprendre c'est que quels que soient les moyens qui peuvent être apportés pour gérer tel ou tel équipement, par rapport à l'absolu, par rapport à l'idéal, le contrat ne sera jamais rempli.

Vous me disiez « on vient de faire une bibliothèque et si elle était plus grande ce serait mieux ».

On avait déplacé la MJC qui était à Gerland autrefois, parce que l'équipe en place à ce moment-là (Francisque COLLOMB) avait décidé de la supprimer purement et simplement, parce qu'une MJC par rapport à ce que ça rapportait coûtait trop cher.

Pendant plusieurs années, il n'y a pas eu de MJC, elle a été ensuite créée à partir de l'activité des projets de Lucien BONNARD qui a d'ailleurs donné son nom à cet établissement et qui a fait partie de ceux qui ont permis de voir renaître une MJC au bout de quelques années.

En ce qui concerne la MJC, nous avons réalisé au cours du précédent mandat, un réinvestissement qui fait le bonheur d'à peu près tout le monde ; il y a eu l'opportunité à la Maison Ravier d'avoir un complément d'espace, y compris pour cette MJC qui fonctionne très bien, mais avec un peu plus d'espace ça leur permet d'élargir un peu leur zone d'intervention.

On aura réalisé en l'espace de quelques années, à la fois un nouvel équipement en matière de MJC et un nouvel équipement en matière de centre social, dans la mesure où nous l'avons inauguré, c'était en tout début de mandat, c'était nos prédécesseurs qui l'avaient réalisé avec des moyens sans doute limités puisqu'il est loin de donner satisfaction et qu'en plus, il n'est pas très bien positionné.

Un investissement fort a été fait par la ville de Lyon, dans le 7^{ème} arrondissement, en ce qui concerne ces structures et il faut l'apprécier à sa juste valeur.

M. MINCHELLA : *Merci et bonsoir à toutes et tous. C'est une intervention un peu particulière, mais je m'interroge Monsieur le Maire, sur la crédibilité et la fiabilité du CIL Gerland/Guillotière.*

Le 30 novembre 2009, avec la complicité de cinq personnes, dont quatre non adhérentes au CIL, Monsieur PONTILLE s'est autoproclamé président, sans la présence d'aucun adhérent, ce n'est pas tout à fait conforme à la loi, car il me semble qu'il faut quand même l'assemblée des membres à jour de cotisations et la présence du conseil en place.

J'attire l'attention sur le fait que ce CIL a été créé le 12 juin 2001 par la présidente Madame Laëtitia CIAMPI. En janvier 2003, Monsieur Jean ORTIS lui a été succédé.

Le 20 juillet 2005, le président Hervé TARDI a été élu, il a fait vivre tant bien que mal le CIL pendant 2 ans.

Comme un cheveu dans la soupe, Monsieur PONTILLE a usurpé le sigle du CIL à la suite du conseil d'administration. Quand je vois qu'il y a des représentants ici du CIL qui mobilisent la parole pendant au moins ¾ heure au sein du CICA, je trouve que ce n'est pas très acceptable.

Ceci n'engage que moi.

Il y a des dossiers plus sérieux au sein de ce conseil, mais Monsieur JOANNARD parle au nom du CIL dont il avait à peine entendu parler, il n'en connaissait ni les tenants ni les aboutissants. En ce qui me concerne ainsi que les trente adhérents qu'il y avait à l'époque, aucun de nous n'a été convoqué et invité à participer à cette élection, comme la loi 1901 doit être appliquée.

M. LE MAIRE : *Notre objectif n'est pas d'aller au cœur des associations pour savoir ce qui s'y passe : ce sont des structures de droit privé et les uns et les autres prennent leurs responsabilités. Il est vrai que quelquefois des méthodes peuvent paraître étonnantes et cela nous est déjà arrivé d'être alertés à ce sujet.*

Il n'y a pas de procédure d'engagement et nous ne sommes pas en capacité de connaître la réalité de la situation. Par prudence je n'en dirai pas plus, même si je peux avoir suffisamment d'imagination pour penser ceci ou cela.

Chacun de vous a une petite idée, puisque nous nous connaissons bien les uns et les autres et nous savons bien qui peut faire quoi.

Mme DAGORNE : *Pour revenir à la question de la bibliothèque, pour nous aussi c'est une bonne nouvelle, mais comme beaucoup ici, on aimerait en savoir un peu plus dans les mois qui viennent sur sa réalisation.*

Je me souviens d'avoir dit que notre arrondissement était quelquefois moins bien traité que les autres, cette fois, tant pis pour les autres, il faut se réjouir pour notre arrondissement.

En dehors de la concertation classique qui va avoir lieu sur le sujet de la bibliothèque, ce serait peut-être l'occasion d'avoir un point sur les activités culturelles et un certain nombre de subventions assez importantes ; j'avais fait cette demande lors du précédent mandat, Cédric

PUTANIER avait organisé à l'époque une commission Culture où l'on avait pu faire un point sur un certain nombre d'activités subventionnées dans notre arrondissement.

J'aimerais qu'il soit possible, sans faire de la réunionniste aiguë, d'avoir un point à mi-mandat sur les différentes associations qui sont bien subventionnées pour des bonnes ou plus obscures raisons.

Le sujet de la bibliothèque de Gerland et ce sujet- là pourraient faire un ordre du jour assez conséquent, intéressant à la fois pour les élus qui siègent à cette commission et pour les associations conviées.

M. MABILON : *Nous sommes en train de préparer l'événement que nous appelons Tout l'monde dehors.*

Nous attendions d'avoir tous les éléments nécessaires pour proposer et organiser une prochaine commission extra-municipale « vie associative fêtes, évènements et culture » que l'on organisera avec Corinne POIRIEUX-PELLETIER et à cette occasion, nous ferons un bilan sur l'édition 2010 de la Fête des Lumières et on présentera la programmation 2011 de Tout l'monde dehors.

Nous n'avons pas encore fixé la date mais ce sera dans les semaines qui viennent.

Mme DAGORNE : *Je suis très intéressée par la proposition de Monsieur MABILON, mais je ne voudrais pas que l'on confonde les dossiers.*

Il y a les activités festives Tout l'monde dehors, mais je souhaiterais un point sur les activités plus « culturelles ». On avait pu inviter il y a 5 ans, les représentants des associations, il y avait les représentants de la galerie Tator, du Croiseur, qui étaient venus présenter rapidement leurs activités.

Cela peut se faire dans une autre réunion, sinon ça risque d'être un peu lourd.

M. LE MAIRE : *Je suis bien sûr d'accord pour que se tienne sous ce mandat comme par le passé, cette commission extra-municipale qui permet à l'ensemble des élus d'avoir une approche avec les différents intervenants sur le territoire.*

2-A.G.I.R. :

1 – **M. GUILLEN** - **Poubelles en permanence sur le trottoir** : La résidence située à l'angle de l'Avenue Debourg et de l'Avenue Jean Jaurès face à l'ENS et à coté de l'arrêt des bus laisse en permanence ses bacs à ordures sur le trottoir, ne peut-on pas lui exiger de les sortir uniquement pour le ramassage des ordures et ensuite de les rentrer ?

Mme RIVOIRE : Effectivement, je prends le bus 32 et je descends à cet arrêt tous les jours donc je vois très bien la problématique.

Je suis intervenue ; c'est un immeuble régi par Alliade ; les poubelles ne sont pas rentrées parce que les locaux intérieurs ne sont pas assez grands pour ranger l'ensemble des poubelles.

Pour moi, ce n'est pas satisfaisant, il y a une réglementation et elle s'applique à tout le monde. Je suis intervenue auprès de la personne qui gère cet immeuble et je suis même intervenue auprès du directeur d'Alliade, et j'espère que d'ici fin 2011, une solution sera trouvée.

Les vide-ordures existants vont être supprimés et ce sera l'occasion de revoir le problème des poubelles.

Je suis allée voir le magasin d'optique, nous allons aussi faire supprimer les tags, c'est un dossier que je suis mais ce n'est pas simple dans les immeubles anciens de faire des locaux poubelles, mais nous trouverons une solution.

2 – **M. GUILLEN** : **Fagor Brandt** ex : Ciapem - Pouvez-vous nous renseigner sur le devenir de cette entreprise ?

M. LE MAIRE : Je laisse la parole à Monsieur DUCARD qui, avec moi et quelques autres, a reçu les dirigeants de Fagor Brant, il y a très peu de temps.

M. DUCARD : Le site de Fagor Gerland produit aujourd'hui une seule gamme de produits : les machines à laver haut de gamme à chargement TOP (par dessus), or ce secteur est en baisse constante depuis plusieurs années.

C'est la seule ligne de production européenne, effectivement la majorité des machines à laver dans le monde, se fait avec l'ouverture devant (hublot), donc le marché français se réduit.

Pour faire face à cette situation, Fagor a lancé un projet de ré industrialisation du site, afin de mettre à profit ses capacités et ses salariés.

Un appel à projet a donc été lancé et c'est un industriel Rhône-Alpin Pierre MILLET qui a été retenu avec un projet rassemblant des partenaires industriels à la recherche de capacité de production industrielle.

Cette démarche s'inscrit dans la durée puisque quatre pôles de développement qui constitueront demain les principales chaînes de production du site ont été identifiés dans des secteurs fondamentalement industriels et présentant une espérance forte de croissance sur leur marché pour les 10/15 années à venir.

Trois axes : le transport, l'énergie et le traitement des eaux.

Dans ce contexte- là, les salariés bénéficieront de nombreuses heures de formation et de reconversion.

Le site de Gerland continuera pendant un certain temps à produire des machines à laver TOP, puis au fur et à mesure de la montée en puissance des nouvelles chaînes de production, cette activité sera définitivement stoppée.

En ce qui concerne le calendrier, la première chaîne de production est espérée avant la fin de l'année 2011.

Comme l'a dit Monsieur le Maire, nous avons rencontré les dirigeants de FAGOR à l'Hôtel de Ville en présence de Monsieur BUNA ; ils ont bien confirmé ces réorientations industrielles.

Une étape fondamentale vient d'être franchie. Le comité d'établissement a approuvé à une très large majorité (6 voix contre 1) le projet qui lui a été présenté et que je viens de vous détailler.

Le tènement de Fagor Brant est actuellement en zone industrielle dans le PLU, il y restera conformément aux grandes orientations du projet de Gerland, dont je vous rappelle que l'un des principaux objectifs est la mixité de fonctions et le maintien ou l'extension d'activités et de l'emploi.

Sur le site de Fagor Brant, il y a cinq cent trente quatre emplois actuellement qui seront entièrement conservés.

3 – M. GUILLEN : Entreprise FREE : Suite à la pose de fibres optiques, la rue Challemel Lacour et la rue Georges Gouy ainsi que le trottoir ont été défoncés, à qui incombe la remise en état ?

Mme RIVOIRE : La remise en état des trottoirs incombe au service de la voirie du Grand Lyon ; un métré a été fait avec l'entreprise FREE puisque ça leur est refacturé.

Cette remise en état est prévue dans le 1^{er} trimestre 2011.

4 – M. GUILLEN : Silo à verre rue Georges Gouy et rue Challemel Lacour :

Ne peut-on pas déplacer ce silo ? En effet, les bouteilles de verre déposées devant le silo font officie de projectiles et servent à casser les vitres des résidences situées en face ?

Mme RIVOIRE : Nous souhaitons que les gens continuent à faire du tri.

Si l'emplacement du silo pose des problèmes, on peut le déplacer ; d'ailleurs il y a de nouvelles copropriétés et on peut voir ensemble où on peut le situer, mais il faut conserver les silos à verre.

J'espère que nous ne l'éloignerons pas trop pour que les gens continuent à faire leur tri. Normalement les silos sont vidés régulièrement donc ce n'est pas normal qu'il déborde.

Je vous donnerai un numéro de téléphone pour que vous appeliez lorsque le silo est plein et ils doivent venir le vider très rapidement.

On prendra rendez-vous et nous regarderons ensemble.

5 – M. GUILLEN : Eclairage de la rue Georges Gouy entre la rue Challemel Lacour et la rue Benjamin Delessert devant la cité jardin :

Les lampadaires sont encore équipés d'anciennes ampoules (blanches) et de ce fait n'éclairent qu'une partie de la rue.

Mme RIVOIRE : Les appliques de la rue Georges Gouy dont vous parlez ne sont pas d'anciennes ampoules, ce sont des lampes de 250 Watts utilisées pour l'éclairage public.

Dans le cadre de la reprise de l'éclairage, une modification va être faite et on va voter au conseil d'arrondissement deux délibérations où l'on va modifier les éclairages des rues Benjamin Delessert, rue Georges Gouy et rue Challemel Lacour pour une mise en conformité.

6 – M. GUILLEN : Dans un numéro récent d'un magazine sur Lyon, il était noté que les lyonnais boudaient Gerland qu'ils jugeaient sans âme et mal desservi (alors que nous avons bus et métro !) : il est dommage que nos concitoyens aient une telle image de notre quartier qui bouge plutôt dans le bon sens !

Ne pensez-vous pas qu'il serait opportun de donner une bonne image de notre quartier, à travers la presse, mais aussi une campagne locale ?

Si nous voulons que notre quartier soit attirant notamment pour les jeunes ménages, il est important que les Lyonnais ne restent pas sur leurs a priori négatifs.

Mme BOLLOTTE : Monsieur GUILLEN, je pense que vous faites allusion à un article de Lyon Capitale et je vous trouve bien sévère car ce que vous en avez retenu n'y tient que quelques lignes, alors que le reste de l'article jugeait très positive l'évolution du quartier de Gerland.

Je vais cependant vous répondre.

Nous avons bien conscience de l'importance de l'image d'un territoire, et du besoin de communication sur le dynamisme de Gerland, tant en termes de production de logements que de développement économique.

La Mission Gerland s'est dotée depuis octobre 2010 d'un poste à plein temps de chargé de communication-concertation. Une plaquette de présentation du projet est en cours de réalisation et devrait être éditée et mise à disposition du public avant la fin du 1^{er} trimestre 2011.

Un travail important de relations presse va être entrepris afin de valoriser ce dynamisme local et rendre compte de la mutation de Gerland qui devient aujourd'hui une vraie destination de vie.

Des chantiers comme le prolongement du métro B ou l'arrivée du tramway T1 servent aussi grandement à l'image du quartier. Une collaboration étroite se met en place avec le SYTRAL pour informer au mieux les riverains et les usagers de ces nouveaux services.

L'événementiel est aussi un levier important du changement d'image. La mission travaille donc à faire venir des événements majeurs à Gerland, permettant d'attirer un public large de lyonnais et de grands lyonnais et ainsi de leur faire découvrir ce territoire. De même, la mission accompagne les structures socioculturelles dans la communication de leurs événements.

Enfin, nous travaillons avec la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat sur un FISAC (Fonds d'Intervention et de Soutien au Commerce et à l'Artisanat) d'animation et de promotion commerciale du territoire de Gerland...

J'espère, Monsieur GUILLEN, que ces éléments vous auront convaincu de notre action pour la bonne image de Gerland.

3-ARDHIL :

1 - M. JEANDEL : Lorsque nous évoquons les problèmes touchant au tissu commercial sur le 7ème arrondissement, il nous est souvent répondu qu'il existe une association de commerçants l'ADC7. Il s'avère que des commerçants, des habitants du 7ème, particulièrement ceux de la Guillotière ne connaissent pas cette association. Aussi, parce que nous savons qu'elle bénéficie de subventions publiques, nous aimerions savoir quel est son rôle exact dans cet arrondissement, connaître le bilan de ces actions et quels sont de manière concrète ses résultats ?

C'est parce qu'il y a un manque de visibilité que nous aimerions être informés.

M. LE MAIRE : Cela tombe bien que vous nous ayez fait part de vos réflexions sur cette association. Cela fait 20 ans que je la connais et j'ai rarement vu une association capable de tant de dynamisme, qui a joué un rôle de pionnier dans un certain nombre de dossiers et qui a été reconnue à l'échelon national. J'ai ainsi participé à un déplacement avec elle quand elle a été récompensée à Paris pour son action exemplaire.

C'est une association qui est au cœur de notre arrondissement, elle travaille sur le terrain et elle est très connue en particulier des commerçants, mais pas seulement, parce qu'elle fait aussi un travail d'approche par rapport aux populations concernées de manière à faire la place à des activités commerciales dans les meilleures conditions possibles.

Comme cette association est membre du CICA, son président et son directeur ont fait le déplacement pour répondre à votre question.

M. SOREL : Je vous remercie d'avoir posé cette question. Nos deux associations ont en commun d'avoir été créées toutes les deux en 2006.

Si vous, vous ne connaissez pas l'ADC7, moi je connais l'ARDHIL, car je lis notamment ce que la presse en dit... Je suis navré que nous soyons moins connus que Jésus-Christ mais pour pallier cela, je vais laisser la parole à Patrice IOCHEM qui va vous donner des éléments précis sur notre activité.

M. IOCHEM : La création de l'Association de Développement du Commerce de Lyon 7^e (ADC7) remonte à 2006 tout comme il me semble l'ARDHIL.

Sa mission est de promouvoir et de valoriser le tissu commercial et artisanal du 7^e arrondissement qui compte plus de 1 200 rez-de -chaussée commerciaux.

Dans ce cadre elle travaille sur les questions liées :

- A la proximité : visite de terrain, études formations...
- Au développement durable : Plan de Déplacements Inter-entreprises ; site de covoiturage en lien avec le Grand Lyon ; amélioration de l'éclairage des commerces ; réduction de la consommation d'eau et des déchets toxiques des commerces avec l'équipement fin 2010 des 80 salons de coiffure que compte l'arrondissement.
- A l'immobilier commercial : gestion d'une bourse au locaux ; rencontres des professionnels de l'immobilier commercial, des franchises et des enseignes ; accueil des porteurs de projets (36 au cours des douze derniers mois) ; création d'une plaquette de promotion et de valorisation du 7^e arrondissement pour aider les professionnels de l'immobilier commercial dans leur travail et accompagner les porteurs de projet, franchises ou enseignes.
- A la valorisation du tissu commercial au travers de l'édition du Guide du commerce et la gestion de deux sites Internet.
- A l'événementiel : organisation de la brocante de l'avenue Jean Jaurès ou de l'exposition de peinture « Place aux artistes ».

Pour ce qui est des résultats concrets chaque année plus de 40 articles de presse sont consacrés aux actions conduites par l'ADC7 ce qui contribue à promouvoir l'arrondissement. Dans ce cadre en janvier 2011, l'émission Consommag diffusée sur France 2, France 3, France 4, France 5 et France O a été notamment consacrée à l'expérience de Plan de Déplacements Inter-Entreprises menée sur le 7^e arrondissement.

Au cours de ces 4 années l'association a été primée au niveau régional, national et international pour son Plan de Déplacements Inter-Entreprises.
Les différents outils Internet de l'association totalisent près de 20 000 visiteurs chaque mois pour plus de 140 000 pages consultées

M. LE MAIRE : *Je vous remercie et je crois que l'on peut les applaudir car je n'ai pas le sentiment que ce soit aussi pointu et dynamique ailleurs que dans le 7^{ème} arrondissement.*

M. CHARLES : *Concernant le développement durable, je voulais vous dire que comme j'ai une vision des partenaires du développement durable sur toute l'agglomération et au-delà, il n'y a pas ailleurs d'association aussi dynamique sur le développement durable, que ce soit sur le covoiturage, sur l'éclairage, sur les économies d'eau. L'ADC7 est l'association la plus dynamique du Rhône et une des plus dynamiques de France. Elle mérite vos applaudissements.*

M. MINCHELLA : J'apporte tout mon soutien sans aucune retenue à l'association des commerçants, pour la bonne raison que lorsqu'on a travaillé toute son existence à son compte, que l'on a été commerçant, que l'on a dirigé une petite entreprise, nous sommes des contribuables en puissance, on représente quelque chose dans le monde économique comme tous les commerçants.

Ce sont des gens qui travaillent 15 heures et plus par jour et le samedi toute la journée, en plus ils se permettent de prendre sur leur temps pour faire vivre un comité, dans l'intérêt du commerce de leur ville, de leur arrondissement et de surcroît dans l'intérêt des concitoyens.

Comment, vous qui avez beaucoup de temps libre, pouvez-vous vous exprimer à l'encontre des commerçants qui eux vont dans le bon sens.

2 - M. JEANDEL : Comme vous le savez, il y a de gros problèmes en ce qui concerne la revitalisation du commerce et d'une requalification urbaine à la Guillotière Ouest, notamment. A plusieurs reprises, nous avons demandé la mise en place d'une table ronde qui comprendrait les associations de commerçants, les Conseils de Quartier, les Associations et dont l'objectif serait de faire l'inventaire détaillé et précis des besoins de la population en ce qui concerne l'économie, de proposer des solutions concrètes. D'être informé et surtout d'être de véritables acteurs en s'appropriant les projets et actions futures qui peuvent en découler. La démocratie participative, c'est que le citoyen soit un partenaire à part entière, aussi nous renouvelons notre exigence de la mise en place de cette table ronde ou tout autre formule qui vous paraîtrait plus adaptée ?

M. LE MAIRE : Il faut bien comprendre que pour que les commerçants viennent s'y installer, il faut qu'ils puissent y gagner convenablement leur vie ; la réalité est là et il est bien évident que l'on ne peut pas décréter qu'ici ou ailleurs, il y aura des commerces.

Il faut un contexte favorable pour permettre le développement du commerce.

L'autre aspect de votre question, c'est la volonté de faire une table ronde pour que les uns et les autres, puissent se retrouver autour, de manière à décider. Cela n'a rien à voir avec la participation citoyenne puisqu'il faut comprendre que la participation citoyenne c'est trois pôles et chacun a son rôle. Il y a les techniciens qui sont incontournables et nous apportent leur savoir-faire. Il y a la population qui peut participer à des réunions avec une légitimité qui est celle de pouvoir s'exprimer par rapport à un territoire qu'elle connaît, parce qu'elle y vit ou y travaille depuis longtemps. C'est ce que l'on appelle la compétence d'usage.

Il y a un troisième pôle constitué par les élus, les seuls qui sont allés devant le suffrage universel, les seuls qui ont un mandat de l'ensemble de la population, donc les seuls à prendre les décisions.

C'est quelque peu éloigné de la table ronde et il faut bien comprendre qu'il faut respecter les règles du jeu de la démocratie participative.

3 - M. MARLIAC : Nous savons qu'il existe dans notre cité des Unités de Cadre de Vie. Pourriez-vous nous dire dans quels secteurs elles agissent, particulièrement sur notre arrondissement ? Quelles sont leurs réelles missions ?

Pouvez-vous nous donner un bilan chiffré de leurs activités ?

Mme RIVOIRE : Nous parlons régulièrement de l'Unité de Cadre de Vie lors des CICA.

C'est une équipe de dix huit personnes, seize agents et deux superviseurs qui couvre l'ensemble de Lyon.

Ces patrouilles interviennent au quotidien en deux équipes de sept personnes sur des plages horaires de 10h00 à 18h30 pour le lundi et le samedi et de 7h00 à 23h00 sur les autres jours.

Concernant le 7^{ème} arrondissement, l'Unité de Cadre de Vie intervient surtout sur les quartiers de la rue de Marseille, côté Gabriel Péri, vers l'hôpital Saint Luc/Saint Joseph, sur les berges du Rhône et sur l'ensemble de l'arrondissement quand ils sont interpellés soit par la police municipale, soit par l'Ecologie Urbaine, soit par le service de nettoyage, soit par la collecte, soit par la mairie.

Sur 2010, pour notre arrondissement, ils ont dressé deux cent soixante cinq procès-verbaux, plus soixante quatre injonctions. Il y a cent trente six procès-verbaux concernant les déjections, quatorze pour les affiches, trente sept sur les dépôts entreprises, un sur les dépôts particuliers.

Les injonctions concernent la mauvaise présentation des bacs, la projection d'eaux usées sur la voie publique, les abords de chantiers malpropres, les chiens non tenus en laisse etc.

Je n'ai pas la répartition par lieu, mais je ne vois pas tellement l'intérêt.

4 – Mme HOUART : Tours Charbin : Il se pose depuis quelques temps un problème de santé publique En effet, depuis le nouveau lieu de localisation des poubelles, en bordure de trottoirs, en autre des rats d'une taille qui ne respirent pas la pitié, se baladent surtout le matin. Ne pensez-vous pas qu'il serait bon de faire intervenir les services d'hygiène de la Mairie ?

Mme AIT-MATEN : Madame HOUART, vous auriez pu poser votre question à l'imparfait et juste une petite remarque sur la phrase qui m'a beaucoup fait rire « des rats d'une taille qui ne respirent pas la pitié ».

Nous avons constaté en effet, et je parle en connaissance de cause puisque comme vous, je suis habitante de la résidence Charbin, suite au signalement des gardiens, la présence de crottes et de poils dans les locaux vide ordures qui sont fermés depuis quelques mois, dans les sous-sol et dans certains garages individuels.

Vous avez pu constater tout ce que les gens sont capables d'entreposer dans leur garage, même de la nourriture.

En novembre 2010, l'équipe de proximité de Grand Lyon Habitat a programmé « une opération coup de poing » en posant des blocs rouges hydrofuges. Effectivement on a enlevé quelques cadavres de rats quelques jours plus tard.

Depuis, les gardiens qui sont très vigilants n'ont pas relevé de présence de rats ni reçu aucune réclamation des locataires ; aucune présence non plus auprès des nouveaux locaux poubelles qui sont à l'extérieur.

L'Ecologie Urbaine est intervenue également et l'enquête n'a pas permis de détecter la présence de signes actuels de rongeurs.

Cependant, il n'est pas exclu qu'il peut y avoir des passages de rongeurs dans les locaux poubelles pour la simple raison que leur provenance vient du réseau d'assainissement. Il n'y a aucun terrier dans les espaces verts aménagés à l'intérieur de la résidence et il a été demandé aux employés de l'assainissement, de procéder à une opération de régulation chimique au niveau de tout le quartier.

Je peux vous garantir que si j'avais rencontré des rats quand je quitte mon domicile très tôt le matin et que je reviens très tard le soir, je n'habiterais plus là.

5 – Mme HOUART : Lors du précédent mandat, il avait été prévu **une requalification du carrefour rue de Gerland**, rue Hector Malot, rue Bollier, et rue Clément Marot Or, à ce jour, ledit carrefour est toujours aussi dégradé créant parfois de l'insécurité pour les piétons.

Avez-vous des projets futurs de rénovation et ce d'autant que les rues Bollier et Marot desservent la ZAC du Bon Lait ?

Mme RIVOIRE : Il y avait un projet dans le précédent mandat mais il a été abandonné, nous en avons d'ailleurs parlé avec Monsieur MARLIAC au conseil de quartier, puisque nous sommes intervenus sur ce carrefour pour essayer de sécuriser un peu les voies piétonnes.

Pour l'instant, ce réaménagement ne se fera pas. La rue Hector Malot sera refaite quand le projet immobilier sortira au milieu de cette rue. Quant à la rue Clément Marot, effectivement d'un côté le trottoir n'est pas en très bon état, mais ça a été remis en question parce qu'il y avait un projet immobilier ; par contre, en face le trottoir a été complètement refait.

Quand la ZAC du Bon Lait sera terminée, il est prévu une réhabilitation de l'ensemble de la rue Clément Marot.

4- Association pour la valorisation du Parc de Gerland et de son environnement :

1 - M. TRUCHET : **Signalétique du Parc de Gerland**, celle-ci est faite dans le métro, à la sortie du métro, il y a un manque d'accompagnement jusqu'au Parc de Gerland.

Mme RIVOIRE : Aujourd'hui, il n'y a pas de projet de signalétique prévu mais nous avons interpellé les services pour qu'ils nous fassent une étude et je pense qu'elle correspondra aussi à la réouverture de tout l'accès Jean Jaurès quand le métro sera terminé.

2 - M. TRUCHET : Pour **les personnes à mobilité réduite** ne peut-il avoir au moins un trottoir qui soit en bon état, sortant du métro, Avenue Jean Jaurès au droit de OL Land, aucun trottoir revêtu.

Mme RIVOIRE : A la fin des travaux du métro, il sera fait quelque chose, il y aura un cheminement prévu et une remise en état des trottoirs.

3 - M. TRUCHET : **Limnigraphe** : souhaite-on le conserver ? Il pourrait avoir un intérêt historique et pédagogique !

Mme RIVOIRE : A l'époque de l'aménagement du parc de Gerland, des discussions avaient été entamées avec le Grand Lyon pour savoir que faire de ce limnigraphe ; il a été décidé de le conserver comme objet témoin du passé fluvial de Gerland. Il ne gêne aucunement la navigation.

Le service de navigation Rhône/Saône est prêt à rediscuter du bien-fondé de son maintien, on peut le faire avec votre association sans problème.

4 - M. TRUCHET : **Tramway**, coordination des différents travaux Avenue Debourg.

Peut-on avoir un aperçu de l'avenue Debourg les travaux terminés : position des voies, pistes cyclables, alignement des arbres.

Mme PEILLON : Je ne peux pas vous donner de réponse aujourd'hui pour la simple raison que l'enquête publique va commencer le 2 mai prochain jusqu'au 2 juin.

Je ne peux vous donner que quelques éléments : sur la portion qui vous intéresse, la ligne de Tramway est prévue au sud de l'avenue, il y aura 3 stations qui restent à dénommer, l'une sur Antonin Perrin, l'une sur Debourg face à la caserne des pompiers, une troisième station après Jean Jaurès sur la petite place qui deviendra une jolie place qu'il faudra dénommer et qui sera le terminus.

Il y aura une impression de continuité entre les quais et la place.

5-CIL Université Jean Macé Berthelot :

1 – M. RECORBET : **Quai Claude Bernard** : la circulation se fait sur 4 voies jusqu'au niveau des facultés où elle est réduite à 3 voies. On ne voit la flèche au sol pour se rabattre à droite qu'au dernier moment ce qui est dangereux. Ne pourrait-on pas améliorer cette signalisation ?

Mme PEILLON : Il y a une signalisation qui existe aujourd'hui mais qui est largement effacée. Sa remise en état est prévue au premier trimestre.

2 – M. RECORBET : Au coin des rues **Jaboulay et Camille Roy** (côté ouest) il y a toujours deux ou trois motos garées en large ou en travers sur le trottoir. Serait-il possible d'installer des arceaux, il y a largement la place ?

Mme PEILLON : Le sujet a été examiné en commission de voirie et nous étudions cette demande pour voir s'il est possible d'implanter une station pour les véhicules deux roues motorisées.

6- Association des Retraité(e)s et Préretraité(e)s CFDT ULR des 2ème et 7ème Arrt :

Mme JAUREGUI : Lors de **la Semaine Bleue**, le 18/10/2010, à l'Institut Lumière, Lyon a reçu son Entrée Officielle dans le Réseau « Villes- Amies Des Aînés » de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

A ces Assises « Villes-Amies » des Aînés », sous la présidence de Pierre Hémon adjoint au Maire de Lyon et délégué aux personnes âgées, étaient présents notamment le Docteur Petitot chargé de mission auprès de l'OMS et d'autres personnes élues, invités, chercheurs représentant des usagers.

Nous avons retenu particulièrement la table ronde portant sur : quelle participation sociale des Aînés ?

A laquelle participait Olivier Frérot de l'Agence d'Urbanisme du Grand Lyon, Madeleine Delessert de l'Association « Bien Vieillir dans son Quartier », Raymonde Poncet, de l'association « Service de Maintien à Domicile Lyon ».

A la question concernant les déplacements de proximité à pieds pour les personnes âgées en grande difficulté pour marcher - Etat des trottoirs, accessibilité, nécessité de faire des pauses, Monsieur Frérot a répondu que les « Ateliers du Grand Lyon » intègrent les personnes âgées.

« Actuellement, il y a une révision des Grands Plans d'Urbanisme de toutes les Communes. Là, les élus ont la main pour donner des orientations pour une ville accueillante aux aînés : pose de bancs ... Ce sont les élus qui doivent faire les passerelles du côté de l'humain »

Dans notre Association, nous avons noté la réfection des trottoirs de la rue de la Thibaudière et nous en apprécions la pratique.

Aller faire ses courses seul(e), se promener, nécessite une énergie, des efforts incompatibles avec un parcours sans possibilité de faire des haltes. Nous avons besoin de sièges dans la rue : bancs de bois, de pierre, fauteuils ...

Ce mobilier urbain devrait pouvoir être dans notre quartier, une sécurité pour nos déplacements et une occasion de rencontres...Il est, nous semble-t-il dans vos attributions de prévoir cela.

Pouvez-vous nous dire ici, quelle réponse vous y apporterez.

Mme RIVOIRE : Je comprends les difficultés que les personnes âgées peuvent rencontrer pour ce qui est des déplacements.

En termes de voirie, nous essayons de programmer régulièrement dans le cadre des opérations de proximité, des travaux de réparation de trottoirs et de mise en accessibilité. Nous en faisons chaque année, par contre il est très compliqué d'installer des bancs.

Nous pouvons installer des bancs mais nous sommes dans un secteur qui n'est pas simple et lorsqu'on les installe, très peu de temps après, les habitants nous demandent de les enlever.

Il faut que nous arrivions à une solution pour permettre à tout le monde de vivre dans l'arrondissement.

Nous avons des SDF qui vivent dans la rue et qui s'installent sur les bancs, mais c'est compliqué à gérer.

Je veux bien venir travailler avec vous et étudier les possibilités que l'on peut avoir, parce que lorsqu'on installe un banc, il faut savoir que nous ne l'enlèverons pas. Nous pouvons organiser une réunion pour que l'on voie les endroits qui vous paraissent pertinents dans le 7^{ème}.

M. LE MAIRE : Je vous remercie et manifestement vous aurez l'occasion de vous rencontrer sur le terrain, très prochainement.

7-Gerland Perspective :

M. LEFEVRE : "Le bilan des CUCS souligne le manque d'équipement socio-éducatif à Gerland : gymnase, bibliothèque etc.

Quelles actions la mairie compte-t-elle prendre pour réduire ce déficit d'équipement ? "

M. LE MAIRE : Nous avons évoqué cette question en même temps que la question de l'ARDHIL. Nous en avons terminé avec le CICA et je vous propose une interruption de 5 mn avant le conseil d'arrondissement.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h35
